

M. Raphaël SCHELLENBERGER
Député du Haut-Rhin

M. Jean-Baptiste DJEBBARI
Ministre délégué chargé des Transports
Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Paris, le 8 juillet 2020

Références : RS/LE

Monsieur le Ministre,

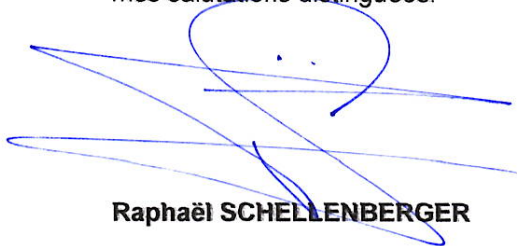
Le Ministère dont vous avez la charge porte une part de responsabilité importante dans la bonne application au 1er janvier 2021 de la loi du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace, dont plusieurs éléments décisifs pour la réussite future de la Collectivité reposent sur la prise prochaine par ordonnances de mesures relevant du domaine de la loi.

C'est le cas notamment pour l'instauration des contributions spécifiques versées par les usagers concernés afin de maîtriser le trafic routier de marchandises sur les axes relevant de la Collectivité européenne d'Alsace.

La mise en place de ce dispositif, selon les modalités qui s'avéreront les plus pertinentes, est indispensable à l'action de la Collectivité européenne d'Alsace. Il s'agit de l'une des avancées centrales de ce projet de loi, répondant à une vive préoccupation des Alsaciens exprimée depuis 2005 et l'instauration d'une taxe sur les poids lourds en Allemagne ayant eu pour effet le report du trafic sur nos routes.

Aussi, en qualité de co-rapporteur d'application pour la commission des Lois de l'Assemblée nationale, je me permets de solliciter une rencontre avec vous afin de pouvoir échanger sur l'état des travaux de votre Ministère sur cette disposition de la loi.

Dans l'attente d'un retour de votre part, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes salutations distinguées.



Raphaël SCHELLENBERGER